

ARRETE N° 232/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Nouveau Code des Communes et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Monsieur Hugues DANGY gérant du magasin « le petit fromager » qui se trouve au 10 rue Maréchal Foch à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

CONSIDERANT LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE JOURNEE PORTES OUVERTES A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Hugues DANGY gérant du magasin « Le petit fromager » est autorisé à occuper le domaine Public devant le 10 rue Maréchal Foch à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge le Mardi 05 Décembre 2023 de 18h00 à 23h00 dans le cadre d'une journée portes ouvertes.

ARTICLE 3 : Monsieur Hugues DANGY s'engage à retirer l'installation d'occupation du domaine public à l'issue de cette évènement.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Police Municipale,
- Aux services Techniques de Livarot-Pays d'Auge

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, Le 4 décembre 2023.

Le Maire Déléguée de LIVAROT,
Vanessa BONHOMME

